

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRADINAS

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

Le 11 décembre 2020, à 20 heures 30, à la salle du Conseil Municipal de Pradinas, le conseil municipal convoqué le 5 décembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François Vabre, Maire.

Membres :11 Présents : 11 Absents : 0 Procurations : 0

Etaient présents : François Vabre, Sébastien Cazals, Virginie Cadillac, Angélique Mazars Authesserre, José Maurel, Jean-Michel Enjalbert, Emilie Sala, Anthony Marty, Michel Le Maguet, Lucie Féral et Géraldine Douay

Secrétaire de séance : Géraldine Douay

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 23 octobre 2020
- Délibération pour déterminer le taux de promotion d'avancement de grade
- Délibération pour autoriser d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement – exercice 2021
- Délibération pour l'adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif 2019
- Délibération pour le transfert de parcelles du domaine privé au domaine public
- Délibération pour l'exonération des loyers pour le restaurant
- Délibération pour la Convention avec le SIEDA concernant l'éclairage public du bourg de Pradinas
- Délibération pour des bons d'achat pour le personnel communal
- Motion pour l'usine BOSCH à l'initiative de l'ADM
- Information Communauté de Communes
- Informations école
- Informations voirie
- Registre des personnes fragiles
- Investissements 2021
- Informations générales
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter 4 nouvelles délibérations à l'ordre du jour, relatives à la Communauté de Communes du Pays Ségali, à savoir :

- Rapport n°2 : Calcul des Attributions de Compensation pour le fonctionnement du Parc Animalier de Pradinas
- Rapport n°4 : Révision des Attributions de Compensation relatives au transfert de charges lié aux gymnases de compétences communautaire

- Rapport n°5 : Révision des Attributions de Compensation relatives au transfert de charges lié aux écoles de compétences communautaire
- Création d'un SIVOS dont la prise d'effet est prévue au 1^{er} janvier 2021, après validation par la Préfecture : création de 2 postes pour Pradinas, désignation des délégués

Le rajout de ces 4 délibérations supplémentaires est accepté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

Tout d'abord, le projet d'adressage sur la carte communale a été présenté. Quelques modifications peuvent encore intervenir, pour, par la suite être présenté à la population. Compte tenu du protocole sanitaire en place et faute de pouvoir organiser une réunion publique, il sera mis à la disposition de la population, pour consultation à travers le panneau d'affichage de la mairie

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 octobre 2020

Adopté à l'unanimité

Délibération n°1 pour déterminer le taux de promotion d'avancement de grade :

Le maire rappelle, qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Conseil Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis du Conseil Technique Paritaire du 14 octobre 2020, le Maire propose à l'assemblée :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX
Tous les cadres d'emplois	Tous les grades	100%

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus

Délibération n°2 pour autoriser d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement -exercice 2021 :

Il est proposé au conseil de permettre à Monsieur Le Maire (vu l'extrait de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales fournis lors du conseil), d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget Principal

BUDGET PRINCIPAL	CREDITS OUVERTS EN 2020	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP
Chapitre 21 Immobilisation corporelles	89029.75€	22257€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide les ouvertures de crédits pour l'exercice 2021 ci avant exposées
- Autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts

Délibération n°3 pour l'adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif 2019 :

Le rapport, transmis par mail à l'ensemble du conseil municipal, par mail en date du 5 décembre, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport de délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération n°4 pour le transfert de parcelles du domaine privé au domaine public :

Monsieur Le Maire informe que plusieurs parcelles figurent au niveau cadastral dans le domaine privé de la commune et qu'il y a lieu de les intégrer au domaine public, puisqu'il s'agit de voirie en agglomération.

Les parcelles concernées sont C982, C978, C976, C986, C984, C974 et C970, situées en bordure sur la RD 85 (du virage de chez Christian Lagarrigue en remontant vers la Mairie)

Il reste seulement la parcelle C980, pour laquelle il faudra prévoir l'acquisition

Délibération n°5 pour l'exonération des loyers pour le restaurant :

Face à la situation de crise liée au COVID-19, Monsieur Le Maire propose au membre du conseil d'apporter notre soutien au restaurant « Le Bourg », récemment installé sur notre commune, par l'exonération des loyers des mois de novembre et décembre 2020

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuve, à l'unanimité, l'exonération des loyers des mois de novembre et décembre du restaurant « Le Bourg »

Délibération n°6 pour la convention SIEDA concernant l'éclairage public du bourg de Pradinas

Le projet consiste au remplacement des luminaires du bourg de Pradinas. Après consultation auprès du SIEDA, Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public, le montant des travaux s'élève à 25073.8€ HT. Monsieur Le Maire précise que sur ce montant, et compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 60% plafonnée à 350€ par luminaire, la contribution de la commune est de 16438.66€ dont 5014.78€ de TVA seront pris en charge en totalité par la commune

De ce montant de TVA, la commune pourra émettre une demande de récupération de FCTVA, soit 16.404% à savoir 4935.74€, dans les deux ans qui suivent les travaux.

Pour mémoire, le plan de financement définitif a été fourni sur le document « Extrait des délibérations de la séance du 11 décembre 2020 »

La modernisation des 39 lampes du bourg, permettra une économie d'énergie et de consommation, sachant que la modulation d'intensité de 30 à 50%, à horaires fixes est prévue.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuve à l'unanimité :

- De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 16438.66€ correspondant à la contribution restant à la charge de la commune
- De s'engager auprès du SIEDA à céder les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)émis à l'occasion de ces travaux
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin des travaux.

Délibération n°7 pour l'attribution de Bons d'achat au personnel communal

Monsieur Le Maire propose au conseil d'appliquer les mêmes avantages que ceux des agents intercommunaux de la communauté Pays Ségali, à nos agents communaux. L'idée est de remercier le personnel communal pour leur implication et leur travail en leur offrant des bons d'achat à utiliser dans les commerces de Pradinas.

Monsieur Le Maire propose que le montant de ce bon d'achat soit de 60€ (en bons de 20€).

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité le principe de bons d'achat comme cadeau pour chaque agent communal.

Motion pour la défense de l'usine BOSCH à Onet le Château

A l'initiative de l'Association des Maires de l'Aveyron et des Présidents de communauté de communes, et afin de préserver le site aveyronnais et ses emplois, une motion, qui sera présentée à Madame La Préfète, est adoptée.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité cette motion.

Informations Communauté de Communes Pays Ségali

Comme indiqué plus haut, 4 délibérations supplémentaires doivent être adoptées : (ces rapports ont été fournis lors de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2020)

- Rapport n°2 relatif à la suppression des attributions de compensation de la Commune de Pradinas relatives au Parc Animalier, soit 10314€ : ADOPTE
- Rapport n°4 relatif à la révision des attributions de compensation pour le transfert de charges lié aux gymnases de compétence communautaire, pour la commune de Pradinas 92.72€ : ADOPTE
- Rapport n°5 relatif à la révision des attributions de compensation pour le transfert de charges lié aux écoles de compétences communautaire : ADOPTE
- Création d'un SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire), validé par la préfecture pour mise en place au 1^{er} janvier 2021, délégué des représentants au SIVOS et création de postes 2 à Pradinas, désignation des représentants au SIVOS et création de postes : 2 à Pradinas

Informations Ecole de Pradinas

Virginie Cadillac alerte sur la baisse du nombre d'élèves fréquentant notre école, 23 élèves sont présents pour cette année scolaire. Un demi-poste d'enseignante est mis en jeu pour la rentrée prochaine.

L'Inspecteur d'académie viendra sur site le 11 janvier 2021, pour évoquer la future rentrée scolaire qui ne sera pas plus prometteuse en termes d'effectifs mais à partir de la rentrée de septembre 2022, 6 nouveaux enfants sont prévus de rentrer. Il est important pour notre village, de maintenir notre école avec 2 postes d'enseignants, en s'appuyant, que sur les années à venir, les effectifs vont à nouveau être plus important et sur le nombre de jeunes couples installés sur notre commune.

Elle est aussi revenue sur l'appel d'offre lancé par la Communauté de Communes concernant la restauration scolaire. Seul l'Auberge de Bruéjous, restaurateur déjà en place, a répondu, et a donc été reconduit pour 4 ans

Informations Voirie

Sébastien Cazals a indiqué que des travaux d'entretien (taillage des haies et des arbres, fossés) étaient en cours et sont effectués par l'entreprise Pelissier. Il a aussi précisé que la réfection de la route de Bigergues allait commencer

Registres des Personnes Fragiles

Dans la cadre de la situation sanitaire actuelle, les habitants de la commune de plus de 65 ans ont été contactés, une trentaine ont répondu.

L'idée est de recenser ces personnes afin de prendre contact avec eux lors de situation sanitaire grave (Grand Froid, Canicule ou Pandémie)

Il faudra prévoir de recueillir l'accord de ces personnes pour être visitées ou contactées par le conseiller de proximité

Investissements 2021

- Eclairage du terrain de pétanque, une minuterie sera prévue
- Eclairage du bourg (délibération ci-dessus)
- Prévoir l'acquisition d'une remorque-benne, budget de 3500€ pour une occasion à 5500€ pour une remorque neuve
- Prévoir l'acquisition d'un Compresseur / Souffleur de feuilles
- Prévoir l'acquisition d'un écran et d'un vidéoprojecteur pour la salle du conseil, budget de 600€ environ
- Prévoir l'acquisition d'une nouvelle armoire pour le bureau du secrétariat
- Projet de changer le contrat pour la location du photocopieur, soit l'achat d'un nouveau photocopieur (2500€ environ), soit un nouveau contrat de location
- Prévoir de repeindre les murs de la Bibliothèque

Informations diverses

- Retour sur le rapport d'analyse de données de vitesse suite à la mise à disposition d'un radar pédagogique sur la commune de Pradinas du 15 octobre au 16 novembre 2020. (Document transmis par mail le 5 décembre 2020)
Suite à l'analyse de ces données, une discussion est en cours pour obtenir un net ralentissement des véhicules qui rentrent dans le village comme ceux qui en sortent (direction Rieuepeyroux), afin de protéger et de mettre en sécurité les habitants et les élèves qui utilisent le transport scolaire, dans cette zone. Il n'est pas envisagé de mettre une chicane ou des ralentisseurs afin de ne pas endommager les véhicules agricoles. Un projet de matérialiser un passage pour piétons au sol et la mise en place de panneau clignotant indiquant la présence de piétons sont envisagées.
- Projet Natura 2000, suite à leur intervention du lundi 7 décembre. Dans le cadre de la protection des habitats naturels et de la faune le projet pour la commune étant de passer à 540 ha de zone protégée au lieu de 75 ha actuellement.

Fin des questions à l'ordre du jour

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 29 janvier 2021 à 20h30

La séance est levée à 23h30

Bonnes Fêtes de fin d'année à Tous